

Réseaux sociaux : téléchargez tout ce que vous avez publié en un clic !

07 août 2018

La plupart des réseaux sociaux vous propose de télécharger un dossier d'archives contenant vos anciennes publications, messages, documents ainsi que des informations dont vous aviez peut-être oublié l'existence. Pourquoi et comment utiliser cette fonctionnalité ?



A quoi ça sert ?

Certaines plateformes vous proposent - en quelques clics et sans connaissances techniques particulières - de télécharger une archive contenant tout ou partie des données conservées sur vous. Ces informations peuvent s'avérer utiles pour :

- Savoir quelles informations détient un service sur vous après plusieurs années d'utilisation ;
- Voir si le service en ligne utilise des données que vous pensiez avoir effacées ;
- Réutiliser une information pour d'autres usages personnels.

Attention : il est déconseillé de télécharger ce dossier d'archives sur un ordinateur public ou sur le disque de votre ordinateur professionnel. Après consultation, conservez cette archive dans un dossier chiffré ou supprimez-la. Une fois l'archive créée, le service en ligne vous envoie un lien de téléchargement directement dans votre boîte mail par e-mail. Ce lien n'est actif que sur période limitée mais n'oubliez pas de supprimer l'e-mail dès que le téléchargement est effectué.

Les solutions existantes pour savoir ce qu'un organisme détient sur vous



Exercer votre droit à la portabilité

Ce nouveau droit prévu par le RGPD vous permet d'obtenir une copie de tout ou partie de vos données dans un format interopérable en vue de les réutiliser dans un autre contexte. Par exemple, le téléchargement des données de votre agenda en ligne vous permettra de les réutiliser dans un autre agenda ou dans un tout autre contexte. Pour tout savoir sur le droit à la portabilité, [consultez cette fiche](#).

Facebook - Google – Instagram – LinkedIn – Twitter – Snapchat

Pour télécharger une copie de ses données, aller sur le site :

<https://www.cnil.fr/fr/reseaux-sociaux-telechargez-tout-ce-que-vous-avez-publie-en-un-clic>

Retour d'expérience ...

Vous n'êtes pas satisfait des données reçues ? Il n'existe pas de procédure de téléchargement ? Exercez votre droit d'accès - [selon la procédure indiquée dans cette fiche](#) - pour obtenir l'ensemble des données détenues par la plateforme.

Vous souhaitez limiter la collecte d'informations par ces plateformes ? Réglez vos paramètres de confidentialité pour limiter la collecte de données et pensez à désactiver l'enregistrement automatique de votre historique. Si vous jugez ces paramètres limités, [consultez la cartographie de notre laboratoire](#) qui vous aidera à identifier des services alternatifs - ex. messagerie, webmail, réseau social, etc - qui proposent des fonctionnalités pour mieux protéger votre vie privée.

Vous avez repéré d'autres services de téléchargement automatique de vos données ? N'hésitez pas à nous le signaler sur les réseaux sociaux !

Les mots clés associés à cet article

- [#Configuration](#)